

le droit de décider pour eux-mêmes s'ils devront avoir une seule langue ou deux langues officielles.

Reste après cela, la question des tribunaux, et il a été arrêté (fort judicieusement, à mon avis) qu'il n'appartenait pas au gouvernement du Canada de décider quelle langue devait être employée dans les tribunaux. Reste encore la question de l'impression des statuts. Du moment que nous votons des revenus en faveur des territoires, peut-on refuser sérieusement de voter les frais d'impression des lois et ordonnances du Nord-Ouest ?

Je comprends très bien que si les territoires devaient payer cette impression à même leurs revenus, devaient s'imposer des charges à cette fin, des charges auxquelles ils objecteraient, il pourrait alors y avoir lieu de protester. Mais du moment que nous leur votons des revenus, il n'y a pas à douter que personne n'objectera à l'impression ; et nous qui fournissons l'argent, nous devrions avoir le droit de dicter une obligation (laquelle, après tout, n'est pas une obligation déraisonnable) de nature à créer la paix et l'harmonie. On a dit que cet amendement est un compromis. En ce qui me concerne, je dois déclarer, — et le premier ministre en conviendra — qu'il n'y a eu aucun compromis entre lui et moi. J'ai toujours affirmé publiquement aussi bien que privément, et jamais je n'ai déguisé ma pensée sur cette question, que, à mon avis, un peu plus tôt ou un peu plus tard, — et mieux vaudrait plus tôt que plus tard — cette question devrait être réglée sur la large base de l'autonomie locale. De fait, si cette question a pris un plus grand développement que ne le comporte le principe de l'autonomie provinciale, c'est simplement parce que le député de Simcoe l'a voulu ainsi. Si, au lieu de baser son bill sur la déclaration qu'il ne devait exister qu'une seule langue, et que cette langue devrait être en usage dans le Canada, partout où l'on parle français, l'honorable député de Simcoe-nord (M. McCarthy) avait laissé la solution de cette question à la volonté et au choix des habitants des territoires, nous n'aurions pas eu la moitié, pas même la dixième partie des ennuis que nous a causés cette question. Mais c'est parce que la population de Québec a de bonnes raisons de soupçonner que ce n'est là qu'une escarmouche d'avant poste, qui sera bientôt suivie d'attaques plus sérieuses dirigées contre sa propre province, qu'elle s'est aussi sérieusement émue.

Il n'y a que quelques jours, l'honorable député de Simcoe, au cours de la discussion, a réprouvé l'idée d'imposer sa volonté à la population de Québec et d'essayer de lui enlever sa langue ; mais on pourrait croire que l'honorable député se montre ici moins brave qu'au Manitoba ; car on prétend qu'au Manitoba, il aurait déclaré que si la langue française était abolie dans cette province, elle serait également abolie dans la province de Québec.

Après cela, est-il étonnant que la population de Québec ait ressenti ce qu'elle aressenti, en entendant de pareilles menaces ? Je veux prévenir mes compatriotes canadiens-français que, en présence d'une pareille déclaration, nous devons nous attendre à ce que, un jour ou l'autre, ce mouvement commencé ici se continue dans notre province. Qu'on n'oublie pas que si nous sommes prêts à appuyer le principe de l'autonomie locale dans les territoires du Nord-Ouest, nous l'appuierons avec dix fois, cent fois plus d'énergie, au cas d'une attaque dirigée contre notre propre province. Du moment que nous sommes prêts à appuyer le principe de l'autonomie locale,

je prétends que, dans un temps donné, nous trouverons un château-fort dans la position que nous allons prendre.

Voilà une des raisons qui m'engagent à adopter la ligne de conduite que je propose, sur cette question, à savoir : de supporter l'amendement de l'honorable ministre de la justice.

Je comprends très bien qu'il doit être pénible pour un bon nombre de députés de la province de Québec de voter en faveur d'une loi qui, peut-être, pourrait impliquer la possibilité de l'abolition de la langue française comme langue officielle, dans les territoires du Nord-Ouest. Je n'ai aucune raison de croire, et je ne crois pas que la population des territoires du Nord-Ouest puisse agir injustement à l'égard de la minorité française. Je sais qu'on a dit, que si nous adoptons cette mesure, elle aura pour conclusion fatale l'abolition de la langue française comme langue officielle dans le Nord-Ouest, parce que la législature s'est déjà prononcée pour son abolition comme langue officielle. Eh bien ! cela est vrai ; mais il ne faut pas oublier que, présentement, il n'y a pas un seul membre de cette législature qui parle le français, et si, après les prochaines élections, il n'y a pas de changement dans la représentation, s'il n'y a pas de député français dans l'assemblée des territoires du Nord-Ouest, assurément personne ne se plaindra si, dans de pareilles circonstances, après que l'attention de la population aura été attirée sur cette question, la législature locale s'en tient à son intention actuelle.

Je crois qu'après tout cela, n'y eût-il dans la législature locale qu'une poignée de députés français, la majorité les traiterait avec la même générosité que la législature du Haut-Canada a montrée en 1793, incident historique que l'honorable premier ministre a rappelé hier soir à notre attention. J'ai lieu de croire que cette majorité serait animée, envers la minorité, du même esprit de justice qui aimait la législature du Canada, en 1845.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, je ne suis pas surpris qu'un certain nombre de mes compatriotes prennent cette question à cœur, et qu'ils s'en tiennent à leur intention présente. En ce qui me concerne, je dois dire que c'est avec un regret sincère, que je me vois obligé, sur cette question, de me séparer d'un aussi vieil ami que le député de Berthier (M. Beausoleil). Je sais qu'il veut le bien du pays, suivant sa manière de voir, et je suis convaincu qu'en me voyant voter comme je vais le faire avec le gouvernement sur cette question, il reconnaîtra que je n'agis pas ainsi par affection pour le gouvernement, mais par conviction, que par là je sers les intérêts de mon parti et de mon pays.

M. IVES : Je ne veux occuper l'attention de la chambre que pendant peu d'instant, dans le but de dire que je suis contre l'esprit et l'intention du bill de l'honorable député de Simcoe. A mon point de vue, je crois qu'il eût été bien préférable que cette chambre eût ajourné le règlement de cette question jusqu'au temps où l'augmentation de la population dans les territoires du Nord-Ouest eût imposé la nécessité d'organiser des parties de ces territoires en provinces. Je pense qu'en ce moment, aucun membre de cette chambre ne saurait deviner quelle sera la position ou le caractère de la population appelée à habiter ce vaste domaine. Peut-être avons-nous dans la vallée de la Saskatchewan un territoire assez vaste pour en faire une province, comprenant dans sa population une forte majorité